



Règlement CNV – épée – fleuret – sabre

(Version 2017-18 – juin 2017)

La Fédération suisse d'escrime, par son ressort « Sport pour tous », organise chaque saison (septembre à juin) un « Circuit National Vétéran ».

On distingue 4 catégories au niveau national et 3 catégories au niveau international :

- Vétéran 1 (*seulement national*) : 40 à 49 ans (Saison 2017/18 : Années 1978 – 1969) *)
- Vétéran 2 (International « A ») : 50 à 59 ans (Saison 2017/18 : Années 1968 – 1959) *)
- Vétéran 3 (International « B ») : 60 à 69 ans (Saison 2017/18 : Années 1958 – 1949) *)
- Vétéran 4 (International « C ») : 70 ans et plus (Saison 2017/18 : Années 1948 et plus âgés) *)

*) **dès le 1^{er} janvier 2018**

➔ **La date pour fixer l'appartenance à la catégorie est l'année de naissance indépendante du jour et du mois de naissance.**

Toutes les escrimeuses et tous les escrimeurs qui changeront selon ce règlement le 1^{er} janvier la catégorie devront participer déjà dès le début de la saison (septembre) aux tournois de la catégorie supérieure.

Ce circuit a pour but:

- de favoriser la pratique de l'escrime aux trois armes sur notre territoire suisse.
- de sélectionner nos athlètes pour les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde individuel et par équipes.
- d'inculquer à nos athlètes un esprit de convivialité et de fair-play.

En fonction de chaque arme, un certain nombre de compétitions seront organisées par saison.

Sont notés :

- Tournois CNV en Suisse et à l'étranger : Les meilleures 5 résultats (reste = résultats à barrer)

Les points sont attribués selon la formule suivante:

- Tournois suisse : coefficient **1**
- Championnats suisse : coefficient **1.5**
- Tournois à l'étranger : selon la liste

Clé pour les tournois (*valable uniquement pour le CNV, indépendant du nombre des participants*) :

Rang	Punkte/Points		Rang	Ausland/Étranger
	"normal"	SM / CS		Tournois sélectifs
	1.00	1.50		gem. Kalender / selon calendrier
1	100	150	1	200
2	60	90	2	150
3	40	60	3	100
4	15	22.5	5 - 8	50
5	11	16.5	9 - 16	25
6	9	13.5	17 - 32	10
7	7	10.5	33 - 64	2
8	5	7.5	65 - ...	0.5
9	3	4.5		
10	1	1.5		
11 - ...	0.5	0.75		



Les tireurs étrangers avec une licence étrangère peuvent participer aux différentes compétitions du CNV. Leurs résultats ne seront pas comptabilisés dans le classement général du CNV.

Les tireurs étrangers, résidant en CH ou dans un rayon de 20 km de la frontière suisse, avec une licence suisse peuvent participer aux différentes compétitions du CNV. Leurs résultats seront comptabilisés dans le classement général du CNV et ils pourront participer aux finales du Swiss-Fencing Challenge.

Un classement général en fin de saison sera établi par l'addition des points obtenus par chaque escrimeur. Sont notés les 5 meilleurs résultats de la saison.

Le classement du Circuit National Vétéran est remis à zéro lors du début d'une nouvelle saison.

Règlement Championnat suisse vétérans

La participation aux Championnats Suisses individuels est ouverte à tous les escrimeurs suisses, domiciliés en Suisse et licenciés à Swiss Fencing.

Si le nombre de participants n'atteint pas 6 tireurs chez les hommes et 4 chez les femmes, la compétition ne sera pas reconnue comme étant un championnat suisse.



Mode de sélection pour les Championnats d'Europe et les Championnats du Monde:

Épreuve individuelle (CE):

- Pour les épreuves individuelles aux **Championnats d'Europe** (40+ - 70+) il n'y a pas des sélections
 - Pour être sélectionné pour les CM la participation aux CE ind. de l'année correspondante est obligatoire

Épreuve individuelle (CM):

- **CM, catégorie « A »** (50 – 59 ans) :
 - les 4 qualifiés sont les 4 premiers au classement du CNV (le total des épreuves **en Suisse et à l'étranger** selon le calendrier CNV
et
 - Participation obligatoire à au minimum **2** épreuves à l'étranger appartenant au calendrier du CNV
et
 - si l'année correspondante ont lieu aussi les CE individuels, la participation aux CE (ind.) est obligatoire pour la sélection aux CM
 - si un athlète se désiste, il sera remplacé par les premiers des viennent-ensuite qui remplissent les critères de sélection.
- **CM, catégories « B » et « C »** (60 – 69 ans et 70 ans et plus):
 - les 4 qualifiés sont les 4 premiers au classement du CNV (le total des épreuves **en Suisse et à l'étranger** selon le calendrier CNV
et
 - Participation obligatoire à au minimum à **1** épreuve à l'étranger appartenant au calendrier du CNV
et
 - si l'année correspondante ont lieu aussi les CE individuels, la participation aux CE (ind.) est obligatoire pour la sélection aux CM
 - si un athlète se désiste, il sera remplacé par les premiers des viennent-ensuite qui remplissent les critères de sélection.

Epreuve par équipes :

Sur sélection de la CS de Swiss Fencing